



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL

FEUILLE DE FRAIS OFFICIELS SAISON 2022-2023

Nom :
 Prénom :
 Lieu de départ :
 N° Licence :
 Fonction :
 N° de match :
 Compétition :
 Lieu :
 Date :
 Horaire :
 Club Reçevant :
 Club Visiteur :

COMPÉTITIONS ORGANISÉES PAR LE DISTRICT
 Les compétitions étant organisées par le District, la CDA indiquera le détail des frais à prendre pour chaque arbitre avant l'évènement.

Selon les directives de l'URSSAF seules les distances réelles parcourues par l'officiel peuvent donner lieu à remboursement. Donc en cas de désignation sur plusieurs rencontres la même journée, il faut prendre la distance entre la résidence et le premier match et ensuite la distance séparant le premier match du deuxième et ainsi de suite.

IMPAYE
 Club Fautif:
 La rencontre a-t-elle eu lieu
 Oui - Non
 Motif de l'impayé

Remboursement de frais

Distance sur convocation (Internet) Base Foot2000 (aller/retour) : 0 km
 Montant frais de déplacement : 0 €
 Indemnité de match : 0 €
 Indemnité lever de rideau (-22€) à déduire: €

TOTAL PERCU PAR L'OFFICIEL : 0,00 €

	Arb. Central	Arb. Assistant	Délégué
Indemnité Kilométrique	0,446 € / km (au-delà de 80 kilomètres) MAXI 90 KM ALLER POUR LES ASSISTANTS		
<i>pour les officiels désignés en lever de rideau : -22€ sur indemnité de match</i>			
Indemnité de match			
District 1	72 €	64 €	36 € Si < 80KM
District 2 & 3	68 €	61 €	
Féminines	58 €	54 €	
Forfait Futsal 1 arbitre	50 €		
Forfait Futsal 2 arbitres	40 €	40 €	
U19	65 €	58 €	
U17	58 €	54 €	
U15	57 €	54 €	
Coupe Senior	72 €	64 €	
Coupe U19	65 €	58 €	
Coupe U17	58 €	54 €	
Coupe U15	57 €	54 €	
Coupe Féminines	58 €	54 €	

Tarifs au 1er Juillet 2022

Remboursement de frais en cas de match non joué

L'Officiel bénéficie d'une indemnité de mission de 36 € et est remboursé de ses frais kilométriques (0,446 € / km au-delà de 80 km)

Aller/retour: ___ km x 0,446 € + 36 € = ___,__ €